
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 20 décembre 2019 à 8 h 45
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement
Madame la mairesse Caroline Bourgeois, mairesse d'arrondissement

ABSENCES :

Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Charles-Hervé Aka, Secrétaire d'arrondissement
Madame Dany Barbeau, Directrice d'arrondissement

La mairesse d'arrondissement madame Caroline Bourgeois déclare la séance ouverte à 8 h 50.

CA19 30 12 0452

ADOPTION - ORDRE DU JOUR - SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil, afin de reporter le point 40.08 à une date ultérieure.

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

CA19 30 12 0453

APPROBATION - DEMANDES DE RECONNAISSANCE - DEUX (2) ORGANISMES - POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF DE L'ARRONDISSEMENT - PÉRIODE DU 17 DÉCEMBRE 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, la demande de reconnaissance des deux (2) organismes à but non lucratif suivants, pour la période du 17 décembre 2019 au 31 décembre 2023 :

1. Centre éducatif Espace 7000 (catégorie B)
2. Corporation Mainbourg (catégorie C)

ADOPTÉ

12.01 1194561002

CA19 30 12 0454

OCTROI - CONTRAT - ENSEIGNES CMD INC. - FABRICATION EN USINE ET L'INSTALLATION DE 15 ENSEIGNES PUBLICITAIRES EXTÉRIEURES ET DE TROIS ENSEIGNES DYNAMIQUES EXTÉRIEURES DANS L'ARRONDISSEMENT - AUTORISER UNE DÉPENSE - AUTORISER L'AFFECTATION DE SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT - APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO 19-17900 - (5 SOUMISSIONNAIRES)

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Enseignes CMD Inc., au prix de sa soumission, soit au montant de 325 379,25 \$, taxes incluses, pour la fabrication en usine et l'installation de 15 enseignes publicitaires extérieures et de trois enseignes dynamiques extérieures dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout conformément à l'appel d'offres public 19-17900 (5 soumissionnaires).

D'autoriser une dépense maximale de 387 655,43 \$, taxes, contingences et incidences incluses.

D'autoriser l'affectation de surplus de gestion de l'arrondissement au montant de 353 981,08 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1198330005

CA19 30 12 0455

OCTROI - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - SODEM - GESTION ET ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE SPORTIF SAINT-JEAN-VIANNEY - DU 1ER JANVIER AU 31 MARS 2020 - AUTORISER UNE DÉPENSE ET VIREMENT À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme SODEM, au montant maximal de 100 000 \$, taxes incluses, pour la gestion et l'entretien ménager du Centre sportif Saint-Jean-Vianney du 1er janvier au 31 mars 2020.

D'autoriser une dépense maximale de 100 000 \$, taxes incluses, et un virement à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.02 1194489001

CA19 30 12 0456

APPROBATION - CONVENTION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOUTIEN À LA MISSION DE L'ORGANISME - ANNÉE 2020 - AUTORISATION - VIREMENTS DE CRÉDITS À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention de contribution financière avec la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles.

D'octroyer une contribution financière de 640 654 \$ pour l'année 2020 pour le soutien à la mission de la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles.

D'autoriser les virements de crédits à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1194561006

CA19 30 12 0457

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CONTRIBUTION ADDITIONNELLE - EN PROVENANCE DU SERVICE DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION SOCIALE - ANNÉE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle de 3398 \$ pour l'année 2019, pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et la modification à la convention en cours à cet effet.

Cette dépense sera assumée à 100% par le Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

De prolonger pour l'année 2020 la convention avec l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la réalisation du programme de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine.

D'octroyer une contribution financière de 192 355 \$, à cet effet.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

20.04 1121312004

CA19 30 12 0458

OCTROI - CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. - « PROJET CONCERTÉ DE MOBILISATION DE LUTTE À LA DÉLINQUANCE JEUNESSE » ET « PROJET POINT DE MIRE » DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL EN DÉLINQUANCE JEUNESSE 2020 - APPROUVER - CONVENTIONS ET VIREMENTS À CET EFFET

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver les conventions intervenues entre la Ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier.

D'octroyer une contribution financière totalisant la somme de 50 000 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. dans le cadre des projets mentionnés ci-dessous :

« projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse » : 23 100 \$
« projet Point de mire » : 26 900 \$

D'autoriser les virements à cet effet.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier.

Ces dépenses seront assumées à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.05 1191790001

CA19 30 12 0459

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - MAISON DES JEUNES DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMME JEUNESSE

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De prolonger pour l'année 2020 la convention de contribution financière avec la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour la réalisation d'activités dans le cadre du programme Jeunesse.

D'octroyer une contribution financière de 77 889 \$ à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.06 1131790001

CA19 30 12 0460

PROLONGATION D'UNE ANNÉE - CONVENTION - ÉQUIPE RDP - JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020 - OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PROGRAMMES ACTIVITÉS DE LOISIR, CLUB DE VACANCES ET JEUNESSE

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De prolonger pour l'année 2020 la convention de contribution financière avec Equipe R.D.P. pour la réalisation d'activités dans le cadre des programmes d'activités de loisirs, club de vacances et jeunesse.

D'octroyer une contribution financière de 89 521 \$ à cet effet, répartie comme suit :

Programme Activités de loisirs : 39 674 \$
Programme Club de vacances : 30 375 \$
Programme Jeunesse : 19 472 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.07 1131790012

CA19 30 12 0461

AUTORISATION - AFFECTATION DES SURPLUS DE GESTION DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES - MISE EN OPÉRATION DU COMPLEXE SPORTIF ST-JEAN-VIANNEY - APPROUVER - VIREMENTS DE CRÉDITS À CETTE FIN

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'autoriser l'affectation des surplus de gestion de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au montant de 500 000 \$, afin de prévoir une disponibilité budgétaire pour débiter la mise en opération du Centre sportif St-Jean-Vianney.

D'approuver les virements de crédits à cette fin.

ADOPTÉ

30.01 1194489003

CA19 30 12 0462

OCTROI - SOUTIEN FINANCIER - COMITÉ DE LA ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE JACQUES-CARTIER - RÉALISATION D'UN PLAN DE RESTAURATION ET DE CONSERVATION DES MILIEUX RIVERAINS, SECTEUR RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'accorder un soutien financier totalisant 26 200 \$ à l'organisme Comité de la Zone d'Intervention Prioritaire Jacques-Cartier pour la réalisation d'un plan de restauration et de conservation des milieux riverains, secteur Rivière-des-Prairies.

D'autoriser le virement de crédit à cet effet.

D'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

La dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02 1194281047

CA19 30 12 0463

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30094 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ROUSSIN »

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil d'arrondissement du 3 décembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30094 intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public relatif au Centre communautaire Roussin ».

ADOPTÉ

40.01 1194561007

CA19 30 12 0464

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30095 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIF AU CENTRE SPORTIF SAINT-JEAN-VIANNEY »

VU les articles 67 et 67.1 de l'annexe C de la Charte de la ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30095 intitulé : « Règlement sur l'occupation du domaine public relatif au Centre sportif Saint-Jean-Vianney ».

ADOPTÉ

40.02 1194489002

CA19 30 12 0465

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA19-30092-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2020) (RCA19-30092) »

CONSIDÉRANT l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et déclarent renoncer à sa lecture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA19-30092-1 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2020) (RCA19-30092) ».

ADOPTÉ

40.03 1194860006

CA19 30 12 0466

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E170 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 3 918 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES ET LE PROGRAMME DE PROTECTION DES COURS DE SERVICES »

VU l'article 146.1 de Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

VU le paragraphe 2o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU QUE ce règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU le dépôt et l'adoption d'un projet de règlement à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022, le règlement d'emprunt numéro RCA19-E170 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 3 918 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection des centres de loisirs et communautaires et de la protection des cours de services ».

ADOPTÉ

40.04 1194939005

CA19 30 12 0467

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E171 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 25 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES »

VU les articles 146.1 de la Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4);

VU le paragraphe 2o du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C 19);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme d'immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU que ce règlement est soumis à l'approbation des personnes habiles à voter;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU le dépôt et l'adoption d'un projet de règlement à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir reçu le présent projet de règlement préalablement à la séance et en avoir pris connaissance;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022, le règlement d'emprunt numéro RCA19-E171 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique et équipements électroniques ».

ADOPTÉ

40.05 1194230011

CA19 30 12 0468

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E172 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 7 787 000 \$ POUR LE PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET LE PROGRAMME D'AMÉLIORATIONS DES INSTALLATIONS SPORTIVES EXTÉRIEURES »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU le dépôt et l'adoption d'un projet de règlement à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022, le règlement d'emprunt numéro RCA19-E172 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 787 000 \$ pour le programme d'aménagement de parcs et le programme d'améliorations des installations sportives extérieure ».

ADOPTÉ

40.06 1194281050

CA19 30 12 0469

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO RCA19-E173 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 000 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET DU PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »

VU les articles 146.1 et 148 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU que l'emprunt prévu au présent règlement est décrété dans le but d'effectuer des dépenses en immobilisations relativement à un objet prévu au programme des immobilisations de l'arrondissement;

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU le dépôt et l'adoption d'un projet de règlement à la séance ordinaire du 3 décembre 2019;

ATTENDU que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lisa Christensen

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter, dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations 2020-2022, le règlement d'emprunt numéro RCA19-E173 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 000 000 \$ pour le programme de réfection routière et du programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.07 1194281051

RETIRÉ

40.08

CA19 30 12 0470

CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉE AUXILIAIRE COL BLANC - MATRICULE 100222091 - AFFECTATION - DIVISION DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - RÉTROACTIVEMENT AU 23 OCTOBRE 2019

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

De congédier l'employée auxiliaire col blanc portant le matricule 100222091, affectée à la Division des sports, des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, rétroactivement au 23 octobre 2019.

ADOPTÉ

50.01 1192700013

CA19 30 12 0471

TITULARISATION - DEUX (2) EMPLOYÉS AUXILIAIRES COLS BLEUS - MATRICULES 100099574 ET 100053320 - PERMANENCE D'EMPLOI - ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entériner la titularisation de deux (2) employés auxiliaires cols bleus, matricules 100099574 et 100053320 en vue de la permanence d'emploi dans le cadre du remplacement de deux (2) employés titulaires de la Ville de Montréal pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

50.02 1192700014

CA19 30 12 0472

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 8 H 55

Il est proposé par madame la mairesse Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen
madame la conseillère Suzanne Décarie
monsieur le conseiller Gilles Déziel
monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 février 2020.

Caroline Bourgeois
Mairesse d'arrondissement

Charles-Hervé Aka
Secrétaire d'arrondissement